

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1893.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet primitif du Budget des Dotations pour l'exercice 1893 s'élevait	
à.	fr. 4,703,900 »
Le projet amendé monte à	
	4,774,200 »
Soit une augmentation de crédits de. . . fr.	
	68,300 »

Elle est sollicitée pour le service de la Chambre des Représentants.

Lorsque le projet de Budget primitif a été dressé, l'on n'a pas tenu compte de l'augmentation du nombre des membres de la Chambre, porté de 138 à 152, ni du supplément d'impressions et de réimpressions nécessaire.

(40)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1893, à la somme de quatre millions sept cent septante-quatre mille deux cents francs (4,774,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000 »	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	922,600 »	922,600 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	246,600 »
6	— du personnel des bureaux	153,650 »	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS fr.			4,774,200 »